

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 000399 – ASA 17/028/00

**Action complémentaire sur l'EXTRA 77/98 (EUR 57/12/98 du 15 octobre 1998) et suivantes (EUR 57/02/99 du 15 février 1999 ; EUR 57/04/99 du 9 juin 1999 ; EUR 57/05/99 du 3 août 1999 ; ASA 17/28/99 du 12 août 1999 et ASA 17/38/99 du 2 septembre 1999)**

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## TORTURE / PRÉOCCUPATIONS D'ORDRE MÉDICAL / PROCÈS INIQUÉ / CRAINTES D'EXÉCUTIONS

**CHINE**

**Hemit Memet (également connu sous le nom de Khamit Memet)  
Kasim Mahpir  
Ilyas Zordun  
Zulikar Memet (également connu sous le nom de Zulfikar Memet)  
Saydakhmet Memet**

---

**Londres, le 16 juin 2000**

Amnesty International est vivement préoccupée par les informations selon lesquelles Zulikar Memet a peut-être été exécuté en secret le 14 juin 2000 dans la région autonome ouïghoure du Xinjiang. Il avait été condamné à mort en juillet 1999 puis placé en détention au secret. Dans la mesure où l'on ne sait pas où Zulikar Memet avait été incarcéré, il est malaisé de déterminer avec certitude ce qui advenu de cet homme. Amnesty International ignore tout de son sort depuis son placement en détention dans la prison de Yengi Hayat, dans la ville de Gulja (Yining), située dans la préfecture d'Ili, dans la région autonome ouïghoure du Xinjiang.

D'après les informations dont dispose l'Organisation, Zulikar Memet n'a bénéficié ni d'un second procès, ni d'un réexamen judiciaire de son cas. Des appels internationaux avaient pourtant été adressés aux autorités afin que son dossier soit réexaminé, à la lueur des allégations indiquant qu'il avait été sauvagement torturé pendant son interrogatoire et reconnu coupable puis condamné sur la base d'« aveux » qui lui avaient été extorqués. Lors de son procès, Zulikar Memet avait affirmé avoir été torturé, mais le tribunal avait ignoré ses déclarations et l'avait condamné à mort. Appréhendé en 1998, ce Ouïghour originaire de Gulja avait été initialement accusé d'avoir « aidé des séparatistes » – dont son frère Hemit Memet – à se cacher ou à fuir à l'étranger.

Aucune source officielle n'a confirmé les informations recueillies concernant Hemit Memet, Ilyas Zordun et Kasim Mahpir, tous expulsés par les autorités kazakes vers la Chine en février 1999, puis emprisonnés dans la région autonome ouïghoure du Xinjiang. Il semble que Hemit Memet ait été condamné à la peine capitale au terme d'un procès secret, en juin ou juillet 1999. Fin août 1999, il a été indiqué que les trois hommes avaient été exécutés. Néanmoins, d'autres renseignements obtenus ultérieurement jettent le doute sur ces informations.

On ignore toujours tout du sort de Kasim Mahpir, mais des sources non officielles ont signalé fin 1999 que Hemit Memet et Ilyas Zordun étaient apparemment toujours emprisonnés, quoiqu'en détention secrète. Il était par conséquent difficile d'établir avec certitude quelle était leur situation. Reste qu'à la connaissance d'Amnesty International, aucun avis officiel mentionnant leur exécution n'a jamais été diffusé.

Au vu des informations faisant état de l'exécution de Zulikar Memet, il est à craindre que Hemit Memet et Ilyas Zordun, s'ils sont toujours en vie, ne puissent subir incessamment le même sort.

Amnesty International est profondément préoccupée par le silence persistant des autorités chinoises sur la situation de ces hommes, et par le mépris total des droits de la défense dont elles ont fait montre à leur égard.

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'année dernière, les exécutions de prisonniers politiques ouïghours, accusés de « séparatisme » ou de « terrorisme » par les autorités chinoises, se sont poursuivies sans relâche dans la région autonome ouïghoure du Xinjiang. Dans ce type d'affaires, les condamnations à mort sont généralement prononcées au terme de procès secret ou sommaires, dans le cadre desquels les accusés sont généralement reconnus coupables sur la foi d'« aveux » arrachés sous la torture. Ainsi, le 14 juin 2000, la peine capitale a été prononcée à l'encontre de cinq Ouïghours accusés de participation à des activités « séparatistes », qui ont été

immédiatement exécutés à l'issue d'un rassemblement de condamnation publique à Ürümqi, capitale de la région autonome ouïghoure du Xinjiang.

**ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / aérogramme / lettre par avion** (en chinois, en anglais ou dans votre propre langue) :

- exhortez les autorités à ne pas exécuter Zulikar Memet, Hemit Memet, Ilyas Zordun et Kasim Mahpir, s'ils sont encore en vie ;
- demandez-leur instamment de révéler publiquement le sort de chacun de ces quatre hommes, en indiquant où ils se trouvent, de quelle manière s'est déroulé leur procès et quelles étaient les charges exactes retenues contre eux ;
- appelez les autorités à relâcher Saydakhmet Memet, qui est apparemment incarcéré de manière arbitraire pour délit d'opinion.

**APPELS À :**

**Premier ministre de la République populaire de Chine :**

Zhu Rongji Zongli  
Guowuyuan  
9 Xihuangchenggenbeijie  
Beijingshi 100032  
République populaire de Chine

**Télégrammes :** Premier Zhu Rongji, Beijing, Chine

**Formule d'appel :** *Your Excellency*, / Monsieur le Premier ministre,

**COPIES À :**

**Procureur général de la République populaire de Chine :**

Han Zhubin Jianchazhang  
Zuigao Renmin Jianchayuan  
147 Beiheyang Dajie  
Donganmen, Dongchengqu  
Beijingshi 100726  
République populaire de Chine

**Formule d'appel :** *Dear Procurator-General*, /Monsieur le Procureur général,

**Secrétaire du comité régional du Parti de la région autonome ouïghoure du Xinjiang :**

Wang Lequan Shuji  
Zhonggong Xinjiang Weiwuer Zizhiqu  
Weiyuanhui, Wulumuqishi  
Xinjiang Weiwuer Zizhiqu  
République populaire de Chine

**Télégrammes :** Secretary of the Regional Party Committee, Wulumuqi, Xinjiang Weiwuer Zizhiqu, Chine

**Formule d'appel :** *Dear Secretary*, /Monsieur le Secrétaire,

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la République populaire de Chine dans votre pays

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.**

**APRÈS LE 28 JUILLET 2000, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.  
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -*